

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 18.125

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 15 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 08 octobre 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 octobre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Jean-Paul CLECH
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme BARRAUD DUCHÉRON
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Marie-José DAUZIDOU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : MISE EN PLACE DES PARCOURS EMPLOIS COMPÉTENCES (PEC)

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : UNANIMITÉ

Le dispositif Parcours Emploi Compétences est prescrit pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Sa mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours.

Ce contrat s'adresse spécifiquement aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du Parcours Emploi Compétences est réservée aux employeurs du secteur non marchand. Une aide financière de l'État dont les modalités sont fixées par arrêté du préfet de région, est accordée aux employeurs.

L'autorisation de mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'État (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale, Direction territoriale du Conseil Départemental) et est soumise à la signature d'une convention avec le prescripteur concerné. Un contrat de travail à durée déterminée est établi pour une durée de douze mois (ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'ouvrir dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, trois postes d'agent administratif (missions : secrétariat, accueil), trois postes d'agent technique (missions : entretien locaux, voies, espaces publics, espaces verts, manutention, polyvalence bâtiments), deux postes d'agent d'animation (missions : organisation d'activités en lien avec le projet pédagogique et encadrement d'enfants),
- d'établir le contrat de travail pour une durée initiale de douze mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,
- de fixer la durée de travail à 35 heures par semaine,
- de fixer la rémunération sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour la mise en place des Parcours Emploi Compétences.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 octobre 2018

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Certifié Conforme, Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

